DOSSIER DE CANDIDATURE

Prix Michel DAILLY 2024

Ce dossier est **à renvoyer avant le 15 novembre 2024**
par courriel à l'Association Française du Corps Arbitral Multisports
afcam.contact@gmail.com

À VOS CANDIDATURES !

Jusqu'au 5 novembre, candidatez au Prix Michel DAILLY 2024 organisé par l'Association Française du Corps Arbitral Multisports.

Pour sa première édition, le prix valorisera une initiative dédiée au pouvoir citoyen de l'arbitrage.

LE JURY

Le jury est composé de membres du Comité Exécutif de l'AFCAM, des élus des fédérations membres, des experts des institutions européennes et des juges et arbitres de haut-niveau. Il se réunira chaque année pour distinguer une association ou commission fédérale ou une institution qui travaille autour d'un projet qui promeut les valeurs de l'arbitrage sportif (citoyenneté, inclusion, vivre ensemble, éducation,...).

POURQUOI CANDIDATER ?

Participer au Prix Michel DAILLY, c'est mettre en lumière les actions des territoires auprès de tous les publics et favoriser la valorisation de l'image du corps arbitral dans le monde sportif et au-delà.

La cérémonie de remise du Prix, lors de l'assemblée générale élective, sera le point d'orgue de la soirée des médailles et trophées qui mettent à l'honneur et récompensent les arbitres d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Le Prix Michel DAILLY est accompagné d'une gratification de 600€ pour contribuer à poursuivre les actions en faveur de l'arbitrage et de sa promotion.

QUI PEUT CONCOURIR ?

Le concours est ouvert à tout type de collectivités ou d'organisations : association sportive, commission fédérale d'arbitrage, syndicat d'arbitres, association d'arbitres, etc.

L'action présentée doit déjà être mise en place et doit avoir fait l'objet d'une mesure d'impact sur la population visée.

COMMENT PARTICIPER ?

Déposez votre dossier de candidature et ses annexes jusqu'au 15 novembre 2024 par courriel à l'aide du formulaire ci-après.

La participation est gratuite. La délibération du jury est prévue entre le 16 et le 22 novembre 2024.

AFCAM

DOSSIER DE CANDIDATURE

Prix Michel DAILLY 2024

Pouvoir citoyen de l'arbitrage

Ce dossier est **à renvoyer avant le 15 novembre 2024**
par courriel à l'Association Française du Corps Arbitral Multisports
afcam-contact@gmail.com

À VOS CANDIDATURES !

Nom ou raison sociale : .....

Forme juridique : .....

Nom et prénom du représentant légal : .....

Nom et prénom du ou de la porteur du projet : .....

N° tél : ..... **E-mail :** .....

RAPPEL DES DATES IMPORTANTES

Début de dépôt des candidatures : mardi 1er octobre 2024

Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 15 novembre 2024 à 17h30

Début des votes des jurys : lundi 18 novembre 2024

Date limite des votes des jurys : vendredi 22 novembre 2024 à 17h30

Cérémonie de remise du prix : vendredi 29 novembre 2024 à 16h00

DOSSIER DE CANDIDATURE

Prix Michel DAILLY 2024

VOTRE CANDIDATURE

Présentation du projet en quelques lignes (objectif, public visé, ressources,...) :

Les dates clefs de la mise en oeuvre de votre projet :

Les mesures d'impact de votre projet (bilan chiffrés, article de presse, courrier de recommandation,..) :

Dans quelle mesure votre projet répond à la thématique **« Pouvoir citoyen de l'arbitrage »** :

Merci de joindre un document PDF ou tout autre document présentant plus en détails votre projet, sa réalisation, les retombées et surtout sa corrélation avec le thème **« pouvoir citoyen de l'arbitrage ».**

Souhaitez-vous joindre un autre document ? oui ☐ non ☐

Documents joints en plus de votre dossier :

Fait à ..... le .....

Signature